**Lettres de dom Augustin de Lestrange à l’archevêque**

**1803-1814**

**Archives de l’Archidiocèse de Baltimore (AAdBlt)**

**Cote : AAB 8B M5**

Dunkerque ce 21 mars 1803

La sainte volonté de Dieu

Monseigneur,

Le zele qui distingue Votre Grandeur est pour moi une veritable assurance qu’elle voudra bien prendre sous sa protection les religieux que j’envois dans son diocese. Quoiqu’il ne soient pas destinés par leur vocation à precher les peuples, ils ne seront pas pour cela inutiles à notre sainte religion, tant qu’ils se conserveront dans la pratique fidele des devoirs de leur etat, parce qu’alors ils precheront par [2] leurs exemples et cette prædication est souvent plus efficace que l’autre.

D’ailleurs ils doivent s’appliquer d’après la ste Regle qu’ils suivent à elever des enfants dans la pieté et l’innocence sans negliger la science et ils pourront par la vous preparer de dignes Ministres des autels.

Je souhaite que ce nouvel etablissement reussisse pour la plus grande gloire de Dieu, et je m’estimerois heureux si quelques jours en allant y faire la visite reguliere, cette fonction de ma charge me procuroit l’avantage d’assurer de vive voix Votre Grandeur, de mon profond hommage et du respect sans borne avec lequel j’ai l’honneur d’etre, Monseigneur, votre très humble et très obéïssant serviteur

fr Augustin abbé quoiqu’indigne de la val ste de notre dame de la Trappe

**Cote : AAB 8B M6**

Bordeaux ce 15 juin 1811

La sainte volonté de Dieu

Monseigneur,

Je me faisois une fête dans le loin et dans l’imagination de pouvoir vous rendre mes hommages en personne quand j’ai formé le projet de passer moi-même en Amérique. Les circonstances que le p. vincent de paul qui aura vraisemblablement l’honneur de vous remettre celle-ci, vous racontera, m’en ont empeché. C’est un projet qui s’effectuera un jour, si Dieu le veut et s’il n’est pas dans l’ordre de ceux qui sont conformes à ses desseins, nous ne devons plus le desirer, nous de devons pas même y penser.

Je supplie votre Grandeur de vouloir bien regarder les religieux que je fais passer en Amérique, d’un œuil favorable. Je desirerois extremement que ceux-ci fussent assès heureux que de s’etablir dans son diocese et en particulier à neuyork ou à philadelphie, car quoique d’après les privileges de notre ordre nos Monasteres soient sousmis immediatement au St Siege, nous sommes toujours très attachés aux evêques qui veulent bien agréer nos etablissements dans leurs dioceses et le meme esprit qui nous unit au chef de l’eglise nous lie aux evêques qui sont ses vicaires dans toute l’étendue de la Terre.

Je demande donc à votre Grandeur votre benediction pour eux et pour moi et ai l’honneur d’etre, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obeissant serviteur.

fr Augustin abbé quoiqu’indigne de la val ste de notre dame de la Trappe.

**Cote : AAB 8A S3**

Stape-Hill le 10 octobre 1813

La sainte volonté de Dieu

Monseigneur,

J’ai appris qu’un religieux de notre Monastère d’angleterre qui s’appelle flin, et de son nom de religion francois s’est retiré dans l’isle de ste croix et qu’il fait entendre qu’il tient des pouvoirs de moi. Je n’ai aucune authorité de placer ainsi nos religieux et bien loin de l’y avoir envoyé, je l’ai interdit et declaré apostat : ainsi votre Grandeur peut le traiter en consequence si j’avois sçu plustot que cette isle dependoit de la metropole de Baltimore je n’aurois pas manqué de vous en parler Monseigneur, lorsque j’ai eu l’honneur de vous voir, mais je croyois alors qu’il y avoit un vicaire apostolique pour cette isle. Je lui avois même deja écrit, pour le prevenir de l’interdit de ce religieux. Tachez de le faire rentrer dans son devoir.

[2] Je regrette bien de n’avoir point eu les moyens nécessaires pour former l’etablissement dans cette partie de la virginie qui est dans votre dioceze et que j’ai été visiter avec le frere de Mr phanowie et d’avoir été obligé de ramener nos religieux, car les affaires vont bien mal en france. Je n’enterrai pas dans le détail, parceque vous recevez apresent sans difficulté sans doute les feuilles publiques et elles sont encore mieux instruites que moi de tout ce qui se passe.

Je me recommande instament à vos prières et ai l’honneur d’etre avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur

fr. Augustin abbé de ND de la Trappe

de Stape hill near Wimborn dorset shire england

**Cote : AAB 8A S4**

New-York ce 25 juillet 1814

Monseigneur,

J’ai reçu la lettre dont votre Grandeur a bien voulu m’honnorer et les 16 gourdes qu’elle contenoit. Je pensois bien que vous etiez deja pourvu suffisament pour vous-même de crosses, mais je pensois que vous seriez peut etre bien aise d’en avoir pour les Evêques que vous etes dans le cas de consacrer et celle que j’ai eu l’honneur de vous envoyer est une des mieux faites que j’aiye vu ; elle a été faite sur le modele de celle de Mgr l’evêque de londres qui a ete estimée 40 guinées, mais il est vrai qu’elle est en cuivre doré. Si votre Grandeur en aimait mieux une de ce métal, j’en ai une 2de de cuivre doré et qui n’est que de 25 guinées avec un bel etuit bien conditioné. J’ai encore plusieurs autres objets qui certainement pourroient lui convenir et qu’elle ne pourroit pas se procurer de longtemps. Je prends la liberté de lui donner une note du tout sur l’autre page.

Mr Moranvilliers part d’ici avec bien de l’embarras pour ces personnes qu’il m’a amené, elles disoient qu’elles etoient prêtes à tout pour suivre le regle de la Trappe et quand elles ont vu qu’elles [2] seroient vraisemblablement dans le cas de quitter ce pays ci, elles ont reculé. J’ai admiré en cette circonstance le zele de Mr de Moranvilliers. Je felicite votre grandeur d’avoir un tel ouvrier pour le salut des ames dans son diocèse, mais je regrette avec la plus grande douleur le malheur qui nous menace de le perdre bientôt.

Je remercie votre Grandeur des craintes qu’elle avoit à mon sujet pour l’acquisition du college de neuyorke car c’est une preuve de son sincère attachement pour moi, mais je fais un devoir de la tranquiliser en lui apprenant que je n’ai contacté aucune obligation. Nous etions seulement convenu avec ces MMrs que je leur donnerois en argent 2000 gourdes et que les 10.000 autres resteroient hipothequés sur le bien. Je n’avois consenti à cela que parce qu’un negociant me promettoit ces deux milles gourdes que je n’avois pas. Il a éprouvé depuis ce temps là une banqueroute à laquelle il ne s’attendoit pas l’a empeché de faire cette bonne œuvre. Dès lors tout rentre dans l’etat primitif car je ne devois passer d’écrit que lorsque j’aurois paiyé au moins mille gourdes.

Je pourrois bien peutetre encore trouver ailleurs cette somme pour un pareil objet et je suis persuadé que votre grandeur m’aideroit en cela de tout son pouvoir, mais puisque les affaires de france se remettent et que j’ai 7 ou 8 communautés à retablir en ce paÿs ou en suisse ou en italie, je me semble que je dois plustot penser à trouver les moyens de transferer ceux qui sont ici dans les etablissements que j’ai à remonter.

C’est pour cela que je me recommande instament aux prieres de votre Grandeur et ai l’honneur d’etre avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur

fr. Augustin abbé de Notre Dame de la Trappe

de Neu-york ce 25 juillet 1814

Notte des effets à vendre chez Mr l’abbé de la Trappe

Une crosse de cuivre doré 25 guinées

Mittre précieuse tout en or 5

Mittre du 2d ordre en soye et en or 3

Mittre blanche faite d’une toile d’argent 1

Un anneau d’or avec une pierre imitant le saphir 3

Deux tunicelles blanches à la façon de paris et toutes neuves 5

Deux tunicelles rouges cramoisies et de meme de paris 6

Deux tunicelles violettes faites de la même façon

mais pas neuves quoiqu’elles n’aiyent jamais servi et de satin 2

Deux tunicelles vertes de même qualité 2

Etole blanche et brodee en grosses paillettes 2

E. blanches et brodés en or entièrement neufs 2

E. cramoisies et brodés de même 2 ½

Gantds blancs et brodés avec une grande croix tous neufs 1

Gands blancs avec la croix en or, mais qui ont servi 0 ½

Gands rouges cramoisi avec une belle broderie 1 ½

Souillers de toile d’or et tout brodés, entièrement neufs 2

Souillers de satin rouge, brodés, mais qui ont servi 0 ½

Boucles a brillants pour les susdits souillers 4

Gremial violet et aurore pour toutes les couleurs tout neuf 1 ½

Camail noir moiré 1 ½

Camail noir en soye unie 1

Plusieurs aubes d’enfant de chœur a 2 gourdes la pièce

Ceintures larges imitant les ceintures de soye : 2 gourdes la piece

Ceintures bleu de même qualité pour les fêtes de la ste vierge, au meme prix

a 2 gourdes la pièce.

Une bourse pour porter le st sacrement aux malades 3 gourdes

Tous ces deniers articles sont pour Mr fenowick auquel je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien donner l’assurance de ma haute consideration et de mon sincere attachement.

Je prie votre Grandeur de vouloir bien faire remettre la crosse qu’elle a entre ses mains à Mr Chevigné au lieu de la renvoyer ici. Je vous envois une boëte des reliques pour mettre dans vos autels. Si votre Grandeur en vouloit encore d’autres, je pourrois lui en fournir.

**Archives de l’Abbaye de La Trappe (AAbTp)**

**Cote : AAbTp : 218 7-1**

Lettre de l’évêque de Baltimore à dom Augustin de Lestrange

Au très Rev.d

Le Revf.d P. Augustin de Notre Dame de la Trappe, près de New York

Baltimore ce 4 juillet 1814

Mon très Rév. & respectable père abbé,

Je ne puis pas conçevoir, sur quel fondement on a osé dire à une personne de votre connoissance que j’étois opposé à ce que vous fissiez l’etablissement litteraire, à New York, d’apres le projet que vous en aviez conçu. Je ne crois pas avoir raisonné avec qui que de soit à ce sujet. Il est vrai, que j’en ai eu des inquetudes pour vous, ne sachant point vos moiens pour faire face à la dette, que vous seriez obligé d’encourir : mais mon inquetude n’a été communiquée qu’à très peu de personnes, ou plutot à une seule, qui surement ne l’a pas metamorphosée jusqu’à me representer comme contraire à vos vues. Loin dela, j’admire votre confiance dans la providence, je prie Dieu de benir vos entreprises, & de s’assurer de la veneration avec laquelle je suis,

Mon très rev. Pere Abbé,

Votre tres obeissant serv.r

+ Jean Arch.que de Baltimore

**Cote AAbTp : 218 7-2**

Document en latin

De l’Archevêque de Baltimore à l’abbé dom Augustin de Lestrange

2 mai 1814

……………………..

**Cote AAbTp : 218 8**

Copie récente, résumée de lettre de l’évêque de Québec à dom Augustin de Lestrange,

du 12 juillet (17)95

Le contenu de cette lettre est donné par le Registre des lettres de l’évêque de Québec.

Réponse de Mgr Hubert, 11 juillet 1795[[1]](#footnote-1)

**Cote : AAQ 210 A, Reg des lettres, vol. 2, p. 206-207.**

Au très Révérend Père Augustin abbé de l’abbaye de la Maison de Dieu de la Valsainte, de N.D. de la Trappe, au canton de Fribourg en Suisse

Mon très Révérend Père,

J’ai reçu le 7 de ce mois la lettre dont vous m’avez honoré, en date du 24 mars. Elle m’a été remise par 4 Ecclésiastiques François que la providence a envoyés travailler à la vigne du Canada. Mgr l’Evêque de Léon & Mr Gazanéol m’ont prévenu depuis longtemps de vos desseins charitables à notre égard. On m’avait mandé que vos religieux étoient sur le point de s’embarquer & je les attendois avec l’impatience que m’inspire encore le désir de voir former dans ce Diocèse un établissement aussi précieux. L’Angleterre nous a dérobé les trésors qui nous étoient destinés. J’en béni le Ciel qui ne nous en a privés sans doute que pour multiplier se bénédictions. Mais j’espère que nous n’en serons pas frustrés.

Je m’étois occupé du local qui pourroit convenir à cette sainte colonie & je crois que nul pays au monde ne leur offre plus à choisir, mais s’ils viennent, il faudra bâtir, car je ne leur peux promettre que des bois. Quant à l’espérance de former des novices, elle ne peut être que très foible. Une telle austérité épouvante des hommes qui ne sont pas accoutumés au joug & à la gène tel est le peuple de cette contrée. Cependant comme l’esprit souffle où il veut & que l’Eglise du Canada a produit de très saints personages dans tous les états, je ne pense point du tout qu’il faille désespérer d’y voir des novices. Seulement, il n’y faut pas trop compter.

Sans doute, mon très Révérend Père, que vous êtes prévenu des précautions qu’il faut prendre avec le gouvernement Britannique. Il faut 1° obtenir de S.M. la permission de former en Canada l’établissement projet ; 2° obtenir pour votre ordre la permission de se perpétuer & de recevoir des novices et des profès ; 3° que ceux qui viendront d’Europe ici, soient munis d’un passeport du Ministre. Pour tout applanir, il sera expédient que vous addressiez à Mr l’Evêque de Léon, qui a toute la confiance du gouvernement.

[2] Si vos religieux étoient des hommes que les grandes difficultés rebutassent, je vous dirois nettement ne nous en envoyez pas. Nous vivons dans un climat rigoureux où le froid et le chaud sont également excessifs et où il vous sera impossible pendant l’hiver surtout, de ne pas apporter à vos mortifications quelques modifications. Nous vivons aussi sous un gouvernement protestant qui nous protège aujourd’hui & à qui demain nous pouvons déplaire. Il est d’autres difficultés qu’on pourroit alléguer, mais je scais que les épines ne vous épouvantent pas & c’est pour cela que je ne balance pas à vous dire, tout bien considéré, que je souhaite pour la gloire de dieu, voir de mes yeux s’élever dans mon Diocèse un monastère de votre ordre. Si le Seigneur vous en inspire le dessein, il nous fournira les moyens d’en venir à bout. Vous avez un garant de vos succès dans la protection visible que la providence vous a jusqu’ici accordée.

Permettez-moi, mon très Révérend Père, de m’unir à vos prières & ss sacrifices & aux bonnes œuvres de tous vos religieux. Continuez à consoler l’Eglise dans les meaux qui l’accablent et qui remplissent nos cœurs d’amertume.

Je suis avec respect &c.

+ Jean-Fran. Evêque de Québec.

**Cote AAbTp : 218 8**

Recto : copie ancienne, résumée de la lettre de l’évêque de Québec à dom Augustin de Lestrange, du 12 juillet (17)95

[Verso : semble être des notes concernant une autre situation]

**Archives de l’Archidiocèse de Québec**

Lettre de dom Augustin de Lestrange, de la Valsainte, le 24 mars 1795, à Mgr Hubert, évêque de Québec[[2]](#footnote-2)

La Valsainte, le 24 mars 1795

Monseigneur,

J’ai appris que votre grandeur avoit été informée du dessein que nous avions eu d’envoyer une colonie de nos freres dans le canada et que la nouvelle en étoit parvenue jusqu’à elle. Comme j’ai fait effectivement des demarches pour lui faire recommander nos freres et en particulier auprès du feu cardinal de Bernis et par lui, après du cardinal antonelli et que j’ignore si effectivement on ne les lui a pas recommandé, j’ai cru qu’il etoit de mon devoir de l’informer de ce qui s’est passé et de la cause de leur retardement.

Je fis passer en angleterre

Quand ils ont fait connoittre leur mission on les a pressé beaucoup de ne pas aller plus loi, ils y ont aussi beaucoup et longtemps resisté, tellement même que malgré tout ce qu’on leur put dire, ils prirent toutes les mesures necessaires pour leur embarquement et en fixerent le jour et le moment. Mais la divine providance dirigea les choses autrement qu’ils n’avoient prevu : ils arriverent trop tard et le vaisseau etoit deja parti. Alors on leur fit de nouvelles instances [2]et eux examinant la chose de nouveau commencerent à douter si ce n’étoit pas en effet la volonté de Dieu qu’ils n’allassent pas plus loin. Voyant ensuite que je les authorisois ils ne balancerent plus et accepterent les offre qu’on leur faisoit.

Mais, comme je ne desirerois pas moins etre utile au canada qu’à l’angleterre, si les circonstances le permettent et si votre grandeur le desire et le juge avantageux pour ses peuples je pourrois lui en envoyer d’autres ; non pas cependant de si tot parce que les nouvelles fondations que nos avons formé ont un peu affoibli pour le nombre l’abbaye de la Valsainte car il faut que vous sachiez pour la gloire de Dieu, Monseigneur, ce qui s’est passé à notre egard, relativement à la révolution de france.

Nous vivions tranquillement dans notre abbaye de la trappe, en normandie uniquement occupés des devoirs de notre etat lorsque tout à coup l’orage eclatat, parce que la solitude ou nous vivions nous en avoit fait ignorer les preparatifs. Je ne tardai pas à voir les mauvaises suites de ces commencements. En consequence, je pensai aux moyens de sauver notre reforme de la ruine commune et de trouver un azile surtout pour un bon nombre de jeunes religieux fervents qui auroient été obligés de mener dans le monde une vie bien differente de la leur et qui n’aiyant plus les mêmes moyens auroient eu peut-etre bien de la peine à ne pas se relâcher. Parmi les differents pays ou nous eumes la pensée de nous retirer, fribourg en suisse fut le principal. Nous ne demandames que quelques rochers, quelques creux de Montagne avec la permission de nos y etablir en un véritable Monastère. On voulut bien nous abandonner une chartreuse dans un pays peu commode pour nous il est vrai parce que ce ne sont que des precipices ou il y a de la neige pendant 6 mois et ou il ne vient presque aucun fruit à cause de la rigueur du froid mais seulement d’excellents paturages pour les vaches, quand on en possede une asses grande etendue pour y entretenir des troupeaux pendant tout l’été. [3] Cependant nous nous estimames bien heureux de trouver la une maison et une eglise toutes baties et ou nous pouvions entrer en arrivant parce que les chartreux en étoient sortis depuis douze ans. Eh bien de la comme du paÿs le plus fertile oh ! admirer les secrets de la divine providance, de là sont sorties plusieurs colonies qui se sont repandues dans des paÿs même très eloignés, comme en espagne, en piémont, en braban et enfin dernierement en angleterre. C’est ainsi que Dieu voulu faire avec une poignée de religieux ce que l’abbaye de la trappe n’avoit pas même jamais pensé de faire dans son etat le plus florissant et ce qu’elle n’auroit peut etre pas pu faire quand elle y auroit pensé.

Le souverain pontif vient d’eriger notre pauvre etablissement en abbaye avec tous les privileges de notre ordre et il ne nous manque plus que d’etre asses fervents pour servir le Seigneur d’une maniere digne de lui et pour nous avancer de plus en plus dans la voie de la perfection selon l’obligation de notre etat.

Celui qui m’avoit suggeré la pensée du canada est Mr Emery general de MsMs de st-sulpice qui y ont un etablissement et qui surement, sont connus de votre grandeur. C’etoit avant son emprisonnement à paris, car il a longtemps ete detenu captif et il n’y a que tres peu de temps qu’il est delivré. Des lettres venant du canada, qu’on m’avoit communiqué m’avoient beaucoup encouragé pour cette bonne œuvre, cependant je craignois une chose c’est qu’on ne troua pas de sujets dans le paÿs pour monter comme il faut cet etablissement parce que la vie quoiqu’il n’y ait rien d’extraordinaire, paroit un peu dur à la nature. C’est pour cette même raison que je prends la liberté d’envoyer à votre grandeur un prospectus de notre genre de vie[[3]](#footnote-3) afin qu’elle voie si effectivement il seroit impossible d’y trouver des novices car alors tout seroit dit, il ne faudroit plus y penser.

Je me recommande instament à vos prieres, celles d’un evêque ont un accès auprès de Dieu que les autres n’ont pas et surtout d’un evêque tel que celui de quebec.

J’ai l’honneur d’etre avec un respect qui correspond à ma confiance en vos bonnes œuvres, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. Ce 24 mars 1795

Fr. Augustin abbé très indigne de l’abbaye de la Maison de Dieu de la Valsainte

de notre dame de la trappe au canton de fribourg en suisse.

**Cote : AAQ 9 CM Vol. I, 1f.**

Lettre de dom Augustin de Lestrange à l’évêque de Québec

La Sainte Volonté de Dieu 3 août 1800

Monseigneur,

Il y a 4 ou 5 ans que votre grandeur avait témoigné qu’elle veroit avec plaisir une colonie des religieux de la trappe s’établir dans son diocèse et qu’elle avoit promis de les honorer de sa protection. Je les avois même fait partir et ils furent jusqu’en angleterre, mais là, les anglais voulurent les retenir et un milord nommé thomas weld leur a fait batir un Monastère dès le fondement.

Cela ne m’a point ôté, Monseigneur, l’envie de passer jusqu’en canada et d’avoir un Monastère dans le diocese d’un prélat tel que vous, dont j’ai entendu dire tant de bien. Je crois même que ce seroit l’etablissement que je choisirois pour m’y fixer, car il faut que votre grandeur sache que depuis que les françois se sont emparés de la suisse, nous avons été obligés d’abandonner le Monastère [2] que nous y avions. Je m’étois retiré en russie, mais le froid extrême de ce paÿs et quelques autres raisons qu’il seroit trop long d’expliquer à votre grandeur, m’ont obligé d’en sortir.

Je vais passer en angleterre et c’est là, Monseigneur, que j’attendrai votre reponse. Je vous prie de l’adresser à Mgr l’evêque de St Pol de Leon qui est comme chargé de la part du gouvernement de tous les emigrés françois.

Voici son adresse : n° 10 queen street, Bloombsbury

Mais afin que votre grandeur puisse mieux juger quelle est la volonté de Dieu à l’égard de ce que j’ai l’honneur de lui proposer et connoittre ce qu’il nous faudroit dans le cas qu’elle soit toujours dans les memes dispositions envers nous, je la prie de me permettre de lui exposer quelles sont mes vues et ce qui seroit necessaire pour les remplir.

Je desirerois donc, Mgr, avoir un etablissement dans le Canada, non point, graces à Dieu, par des vues humaines, mais 1° pour procurer la gloire du Seigneur, 2° pour le salut des ames, 3° pour conserver notre reforme à l’eglise et parce qu’il me semble que le flambeau de l’evangile va s’eloigner de l’europe.

Pour que cet etablissement fut parfait, il faudrait : 1° deux maisons separées, l’une pour les religieux et l’autre pour les religieuses (car je voudrois y conduire aussi une communauté de religieuses de notre ordre qui vivent absolument selon les mêmes regles, pour les personnes du sexe qui voudroient quitter le monde) ; 2° des terres suffisantes pour l’entretien des deux communautés en vivant pauvrement et qui donnassent cependant le moyen de prendre gratis des enfants pour les elever dans une pieté parfaite et dans la pratique de la vertu. J’en ai maintenant plus de 30. Parmi ces jeunes gens quelques-uns se sentent appellés à notre [3] st etat, quand ils ont un certain age et par là, leur salut se trouve en sureté ; les autres embrassent l’état ecclésiastique et deviennent d’excellent prêtres, ce qui me fait regarder cette oeuvre comme un très grand bien et peut etre produiroit elle plus de bien encore dans un paÿs tel que le Canada que dans tout autre ; 3° il faudroit que l’établissement se trouva par consequent dans une partie du Canada ou les habitants fussent catholiques, parce que les autres ne donneroit pas leurs enfants ; ou l’on parlat françois, s’il y en a, afin que nous eussions plus de facilité pour les instruire et ou il ne fit pas trop froid, parce que j’ai vu par expérience en russie, que les religieux sont exposés à bien des maladies dans les paÿs froids, etant obligés de rester au choeur, au milieu de la nuit, pendant 3 heures, 4 heures de suite. J’en ai perdu plusieurs en russie dont je n’attribue la mort qu’à la rigueur du froid.

Je prie votre grandeur de vouloir me faire reponse le plustot possible, afin que je puisse prendre mes arrangements en consequence.

Quoique j’aie eu l’honneur de dire à votre grandeur que je choisirois le canada pour ma propre residance, cependant ce ne sera pas tout de suite, parce que comme j’ai en allemagne quelques nouveaux etablissements auxquels je suis necessaire, je n’irai pas plus [loin] cette fois que l’angleterre.

J’ai l’honneur d’etre, avec le plus profond respect et la plus grande confiance, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

fr. Augustin, abbé quoiqu’indigne de la Valsainte de notre-dame de la Trappe.

Ce 3 août 1800[[4]](#footnote-4)

**Cote : AAQ, 7 CM, Etats-Unis, vol. 3: 100.**

Baltimore, le 24 juillet 1806

Monseigneur,

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai reçu M. Langlois que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'envoyer. Nos Monastères sont faits pour donner un azyle aux plus grands pécheurs, mais il y a 2 sortes de pécheurs : les uns qui ont vraiment comis de grande crimes et d'autres qui se consacrent à la pénitence pour les [459] péchés de leur prochain. Je pense que M. Langlois est du nombre des derniers, mais ce ne sont pas les plus mauvais. Au reste, Monseigneur, j'espère que, ayant été formé à la piété par un si respectable Prélat, il ne trompera point ses espérances.

Vous me demandez s'il pourra vous écrire pendant son noviciat. Tout novice est libre d'écrire de temps en temps, mais, après la profession, j'agirois contre la règle, si je permettois à un Rx d'écrire, à moins que ce ne fût dans quelque circonstance extraordinaire. Tout bon Rx doit, le jour de sa profession, s'il ne l'a pas fait pendant son noviciat, mourir au monde et s'en détacher comme s'il ne l'avoit jamais connu, pour n'y penser que dans ses prières.

Votre Grandeur me fait beaucoup d'honneur en me permettant de lui écrire. Cependant, je la prie de m'excuser si je ne puis pas en ce moment lui envoyer des détails de notre établissement. Je suis obligé d'attendre que je sois retourné au Kentucky, parce que je ne m'en rappèle pas bien et d'ailleurs j'ai depuis 3 semaines un grand mal de tête qui me rend incapable de toute application. Je crains cependant que ce récit ne trompe vos espérances, car je n'y vois rien d'assez édifiant pour engager d'autres de vos Diocésains imiter M. Langlois.

[2] Je me suis heureusement trouvé à Baltimore, au moment de l'arrivée de M. Langlois, car il aurait été fort embarassé pour se rendre au Kentucky ne sachant pas l'Anglais.

## Lettre de dom Augustin de Lestrange (9 février 1815)

*Archives de M. de Curzon*

Archives diocésaines de Poitiers

Publiée dans la *Semaine religieuse* de Poitiers, 1923, p. 223-224

Le 9 février 1815, dont Augustin de Lestrange, supérieur général de l'Ordre des Trappistes, écrivait, de Paris, à M. l'abbé de Beauregard, vicaire général et curé de la cathédrale de Poitiers :

De dom Augustin de Lestrange

A M. l’abbé de Beauregard, vicaire général et curé de la cathédrale de Poitiers

Paris, 9 février 1815

Je ne sais si vous vous souviendrez de l'abbé de Lestrange. Pour lui, il ne vous a point oublié. Aussi je m'adresse à vous avec la plus grande confiance pour me rendre un petit service, qui me tient fort à coeur.

Je viens de recevoir une lettre de La Rochelle, dans laquelle on m'apprend que nos religieux venant d'Amérique et qui étaient logés au Séminaire de cette ville, craignant d'être à charge trop longtemps à cette maison s'étaient mis en route pour venir vers Paris. Comme cela contrarie tout à fait le projet que j'avais d'accepter un établissement qu'on m'offre à quatorze lieues de La Rochelle, et anéantit toutes les démarches que j'ai faites pour cela, je vous prie instamment de prendre tous les moyens que votre zèle et votre désir de m’obliger pourront vous suggérer pour les arrêter quand ils passeront par votre ville. Prenez vos précautions, s'il vous plaît, pour en être averti, et dites-leur qu'ils manqueraient essentiellement à l'obéissance s'ils passaient outre, d'autant, que je vais partir sous peu de Paris, et il faudrait qu'ils revinssent ensuite à La Rochelle. Je désire qu'ils se rendent à Bois-Grosland (Vendée), qui est du monastère qu'on me propose, aussitôt que le P. Urbain, à qui j'en ai donné la commission, en aura fait. l’acquisition. Ils n'ont qu'à lui écrire pour savoir où en sont les choses. Mais cela doit être terminé ou le sera, lorsqu'ils lui écriront.

J'espère avoir le plaisir de vous voir bientôt, ainsi que M. l'abbé de Moussac, que je n'ai point oublié non plus. En attendant, je me recommande instamment aux prières de tous les deux et ai l'honneur, etc.

Les Trappistes n'allèrent pas au Bois-Groland. Le 4 mai 1816, ils s'installèrent dans une ancienne abbaye de Feuillants, à Bellefontaine, dans le diocèse d'Angers.

F. Uzureau

## Lettre de dom Augustin de Lestrange (26 novembre 1792)

Bibliothèque de Troyes (ms. 2881).

Lettre de dom Augustin de Lestrange

A M. l’abbé Raulin, chanoine de Saint-Dié, en Suisse

26 novembre [1792]

Voici le texte cité dans un manuscrit des Archives d’Oka, intitulé : *Les tentatives d’établissement des Trappistes en Amérique, 1793-12815*, par un anonyme [Frère M. Gildas, archiviste de ND du Lac], vers 1928,

[Dom Augustin signe :] « Abbé très indigne ». Remarquons bien ce qualificatif qu’il se donne et qui ne doit pas nous paraître comme une vaine formule d’humilité. L’abbé de la Valsainte, qu’on a parfois représenté comme un supérieur d’une dureté et d’une exigence excessives, avait un coeur d’or et pouvait demander à ses religieux tous les sacrifices, parce qu’il leur donnait lui-même l’exemple. Qu’on nous permettre de citer un trait qui peint le supérieur et la communauté de la Valsainte :

Les Trappistes étaient installés depuis quinze mois à la Valsainte lorsque la loi du 26 août 1792 prononça la déportation des prêtres insermentés. Tout de suite, ces bons religieux se signalèrent par leur générosité vis-à-vis des ecclésiastiques réfugiés en Suisse. Dès le mois d’octobre 1792, ils envoyèrent à Fribourg une somme de douze cents livres destinée au soulagement des confesseurs de la foi et, pour leur venir en aide, il leur arriva plus d’une fois de prendre sur leur nécessaire.

Le 26 novembre, dom Augustin de Lestrange, supérieur de la Valsainte écrivait à M. l’abbé Raulin, chanoine de Saint-Dié, retiré lui-même en Suisse :

Je désirerais bien pouvoir vous aider, Monsieur, dans vos bonnes œuvres, mais je vous dirai que maintenant ce n’est plus sur les secours que nous avons reçus, mais sur ceux que nos avons à recevoir à l’avenir, que nous prenons pour assister les autres et comme nos avons déjà dépensé une somme considérable, je ne crois pas devoir aller en avant. Nous avons même été obligés de diminuer d’un quart la portion de pain que la Règle nous permet pour notre repas, et nous n’avons encore fait aucune provision pour cet hiver. Cependant, comme nous avons fait venir quelques étoffes et que je sais qu’il y a quelques ecclésiastiques qui seront dans le cas de souffrir beaucoup du froid, cet hiver, parce qu’ils ne peuvent faire venir leur vestiaire, ni avoir l’argent pour en faire faire d’autre, nous avons résolu de nous en passer nous-mêmes et de les employer, au moins en partie, pour ces dignes persécutés de Jésus-Christ.

Lorsque j’ai exposé à mes confrères le triste état de ces respectables prêtres émigrés, et leur ai proposé d’employer une partie des étoffes que nos avons fait venir pour nous, à les revêtir, les uns m’ont dit que non seulement ils étaient prêts à donner leurs habits neufs qu’ils devaient avoir, mais même ceux qu’ils portaient ; les autres, qu’il fallait retrancher de la nourriture ; ceux-ci disaient que c’était une obligation étroite pour nous, les autres, que si la rigueur du froid devait causer des infirmités à quelqu’un, il valait mieux que ce fût à nous, qui ne sommes faits que pour souffrir, et qui n’avons d’autre occupation que de prier, qu’à ces dignes ministres de Jésus-Christ, qui peuvent encore tous travailler pour l’Eglise. En un mot, tous pensaient qu’il fallait les secourir abondamment et j’ai vu qu’ils ont bien plus de foi, bien plus de zèle et de charité que moi, et que je ne suis pas digne, quoique je les commande, de baiser la trace de leurs pieds.

Priez Dieu pour moi, j’en ai grand besoin, et demandez-lui instamment mon avancement dans la vertu. Je suis, etc…

frère Augustin, supérieur très indigne

c’est bien ainsi que je dois signer, après ce que j’ai vu ce matin.

L’Abbé Uzureau (F.) *Semaine Religieuse* du diocèse de **Laval**, 1923, p. 223-224 ; « Une lettre de dom Augustin de Lestrange ». (Cette référence est erronée.)

L’original est conservé à la Bibliothèque de Troyes (ms. 2881).

## Lettre de dom Augustin de Lestrange aux religieux de son Ordre - 1826

Aux Religieux de son Ordre, écrite en 1826,

33 ans après la fondation du Monastère de la Val-Sainte.

*La Sainte Volonté de Dieu.*

Mes très chers Frères,

Comme je prévois que l’esprit ennemi cherchera pour vous perdre plus sûrement, à vous attaquer par le fondement indispensable de la vie religieuse, c’est-à-dire, du côté de l’attachement, de l’amour, de la soumission que vous devez à celui qui tient la place de Dieu et que vous avez toujours eue pour moi jusqu’à présent, je viens vous ouvrir mon coeur et vous prémunir contre une tentation qui vous serait si funeste, puisqu’elle vous ferait sortir du bercail de Jésus-Christ, en vous détachant de l’autorité de Saint Pierre et des Papes ses successeurs, pour vous faire entrer dans le schisme qui a toujours été le pire de tous les maux, car, tant que le Pape n’aura pas rompu les liens qui m’attachent à vous, vous ne sauriez vous en séparer, quand même, ce qui n’est pas vraisemblable, plusieurs évêques de France voudraient vous y engager, sans vous séparer de sa Sainteté elle-même. *Charitas nunquam excidit* : la charité, quand elle est véritable, quand elle est vraiment la Charité de Dieu, ne cesse jamais, *nunquam* *excidit*. Il n’est pas un seul instant où elle ne soit toujours également vraie, également tendre, également désintéressée, également généreuse, *nunquam* *excidit*. Il n’est pas de circonstance, il n’est pas de mauvais procédé, il n’est pas de peine, de désagrément, de chagrin et d’affliction qui puisse la faire disparaître, *nunquam excidit*. Au contraire, plus on fait de mal à celui qui a le bonheur de la posséder et qui en est sincèrement animé, plus il s’efforce de faire du bien, plus il s’attendrit sur le sort de ceux qui se blessent eux-mêmes et c’est la plaie de leur âme qui l’afflige, plutôt que sa propre douleur, *nunquam excidit*. Plus on lui fait de mal, plus il s’efforce de faire du bien, *nunquam excidit*. Plus on le repousse, plus il désire, plus il s’empresse, plus il trouve de satisfaction à courir après ceux qui le fuient, à estimer ceux qui le méprisent et le dédaignent, à rechercher ceux qui le blâment et le rejettent, *nunquam excidit* ; et s’il était jamais obligé d’user de quelque sévérité, c’est alors que dans le fond du coeur, sa charité serait plus ardente, *nunquam excidit*.

Pressé par cette charité divine, je vous ai écrit, mes chers Frères, il y a un mois, une lettre toute d’amour, et vous en avez été touchés jusqu’aux larmes, du moins vous me l’avez écrit. Si quelques-uns d’entre vous ont changé, quant à moi je suis toujours le même pour vous ; je ne dis pas assez, je me sens au contraire plus pressé de charité, à mesure que vous êtes plus pressés de périls et de tentations ; et ce sont encore ceux qui sont plus coupables, ceux dont j’aurais par conséquent plus à me plaindre, qui ont plus de part à mon affection et à ma tendresse, parce que Jésus Christ, mon maître et mon modèle, en me chargeant du salut des âmes, m’a appris que ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais ceux qui sont, malades qui ont besoin de médecin.

Vous n’auriez pas de peine à le croire, si vous saviez ce que c’est que l’amour Paternel d’un père spirituel, S. Augustin, mon patron dit que son emploi n’est autre chose que l’office continuel de l’amour : *amoris officium* ; S. Chrysostome, que c’est le meilleur argument pour démontrer l’amour, *amoris argumentum* ; S. Grégoire, que c’est le témoignage, l’exercice continuel de l’amour, *amoris* *testimonium*. J’oserai dire avec S. Paul, que si vous avez plusieurs maîtres, plusieurs guides, différents supérieurs, vous n’avez qu’un seul père, *si decem millia poedagagorum habeatis in Christo* ; sed non multos patres : car, c’est moi qui vous ai enfantés en Jésus-Christ, *in Christo vos genui* ; c’est moi qui comme un père tendre, vous ai arrachés à la fureur des Français révolutionnaires en vous conduisant dans l’Helvétie ; qui, comme une mère vraiment amoureuse de vous, vous ai soustraits aux glaives de ces furieux, quand ils sont entrés dans la Suisse, pour mettre tout à feu et à sang, en vous conduisant au nombre de 244 entre mes bras jusque dans la Russie ; qui, comme un pasteur fidèle et vigilant ai été vous chercher parmi les sauvages de l’Amérique, du moins eux qui ont eu le courage d’y aller, et ai pris soin de la conservation de tous les autres, quoique je fusse poursuivi moi-même à toute outrance et avec la plus grande fureur par mes ennemis, qui disaient qu’il fallait faire un exemple de moi, tellement que n’ayant pu m’attraper, ils ont fait annoncer dans les papiers publics que j’avais été arrêté à Xembourg, déguisé en gendarme, et qu’ils m’avaient fait fusiller pour vous ôter l’espérance de me revoir ; c’est ce que je ne vous ai pas encore dit, du moins publiquement, parce que je me contentais de vous avoir retrouvés, mais puisque vous me forcez de vous parler de moi-même pour vous faire connaître dans la circonstance extraordinaire où nous sommes, tout mon dévouement pour vous, et l’attachement fidèle que vous devez avoir pour moi, je vous dirai ce que je n’ai jamais dit à personne, au risque de passer pour peu sage, comme S. Paul en parlant à mon avantage ; car, comme il le dit, on doit ordinairement cacher ce qui peut nous attirer quelques louanges, puisque nous ne sommes tous, et moi surtout, misères. Je vous dirai cependant, *incipiens dico*, que pensant que peut-être on n’en voulait qu’à moi seul, et que si on me tenait une fois, on vous laisserait tranquilles, j’ai été sur le point de me livrer pour vous sauver ; peut-être ai-je mal fait, il est vrai, de n’avoir pas suivi cette pensée, puisque j’aurais eu le bonheur de mourir pour vous et pour la charité, mais du moins, j’ai pu depuis, vous être de quelque utilité, et si vous trouvez que tout cela soit peu de chose, soyez assurés que je suis prêt à en faire pour vous beaucoup plus : *Si parva sunt ista adjiciam multo majora*. Enfin c’est moi qui tout indigne que je suis, comme un berger fidèle et un guide soigneux, vous ai reconduits dans votre patrie, en vous faisant éviter les pâturages empestés des hérésies où l’on aurait bien voulu vous entraîner, surtout en Autriche, et qui ai souffert et souffre encore à présent tant de désagréments pour vous et pour votre conservation. Mais prenez garde, il ne faut pas que ces petits reproches que mon devoir m’oblige de vous faire et que je fais même aux plus coupables, avec toute l’affection d’un père tendre, tel que je suis (j’ose le dire), troublent la charité qui doit régner parmi vous tous, en vous inspirant du mécontentement contre ceux d’entre vous qui ont manqué à ce qu’ils me devaient à tant de titres ; souvenez-vous que vous êtes tous mes enfants, que nous sommes tous fragiles, que le sort de l’homme est de se tromper et de s’égarer en beaucoup de choses, que la faute où quelques-uns sont tombés, vous pouvez y tomber vous-mêmes, que ceux qui ont manqué si essentiellement à l’obéissance qu’ils avaient vouée à Dieu, vous serviront peut-être de modèles à l’avenir en fait de soumission ; enfin, qu’il n’y a que-ceux qui *persévèrent* dans leur égarement jusqu’à la mort, dont on puisse dire véritablement *perseverare diabolicum*. Je finis donc, mes très chers frères et enfants vraiment bien aimés, en faisant pour vous à Dieu la même prière que faisait notre divin sauveur à son père, pour ses disciples et leurs successeurs, et par conséquent aussi déjà pour vous. *Pater sancte !* Père saint ! conservez dans la charité ceux que vous m’avez confiés, *serva eos quos dedisti mihi, ut unum si sint*. Oui, ce que je demande en ce moment pour eux, c’est qu’ils ne soient qu’un entre eux, *ut unum sint*, et que par cette intime charité, *ut sint consummati in unum*. Et que les fidèles ne voyant parmi eux que paix, union et amour, ne puissent trouver matière à se scandaliser, mais reconnaissent au contraire que l’esprit de Dieu est vraiment avec eux, *ut* *cognoscat mundus*. J’ai toujours tâché, Seigneur, de leur inspirer et de conserver dans leurs coeurs la sainte charité. Je leur ai dit souvent que vous étiez la charité même, que c’était votre attribut principal, votre nom par excellence, *Deus charitas est.* Je puis donc dire comme votre divin Fils, que je leur ai fait connaître votre nom le plus doux, *notum feci eis nomen tuum*, et puisque cette divine charité vous plaît tant, ô mon Dieu ! je prends la résolution de la leur prêcher encore davantage, de la leur prêcher toujours, de la leur précher jusqu’à la mort, à l’exemple de votre disciple bien-aimé, et j’ose dire avec notre Sauveur : *notum feci eis nomen tuum, et notum* *faciam* ; je puis donc, mes très chers frères, vous assurer que c’est dans le sein de cette charité, toute divine, que je suis cette fois, plus que jamais, tout à vous en son amour.

Fr. Augustin

Abbé des religieux et religieuses de Notre-Dame de la Trappe,

P. S. J’ai montré ma lettre à la congrégation des évêques et réguliers : on a voulu en avoir une copie, elle servira de condamnation à ceux qui méconnaîtraient leur devoir, car ce n’est pas à l’évêque du lieu, que vous avez fait voeu d’obéissance, mais selon les règles de l’Église, à un supérieur monastique, et c’est à lui seul que vous devez la rendre.

Rome le 1826.

## Testament de dom Augustin de Lestrange Mont-Cassin - 1826

La sainte Volonté de Dieu

C’est du Mont Cassin que je vous écris, mes très chers Frères, vous en serez surpris, mais vous le serez bien davantage lorsque vous saurez que c’est peut-être pur la dernière fois de ma vie, car j’ai reçu mes derniers sacrements. J’ai été, par la grâce et le secours de Dieu, les recevoir à l’église sans y être même transporté, mais seulement soutenu par deux personnes. C’était une consolation pour moi de penser que je mourrais aux pieds de notre saint législateur et que je pourrais recommander à sainte Scholastique, dont les reliques résident auprès des siennes, nos chères religieuses, ces chères âmes pour le soin desquelles j’ai eu et j’ai encore en ce moment tant de choses à souffrir, mais qui m’ont donné et me donnent, même spécialement à présent, tant de consolations pour leur bonne union, leur conformité de sentiments dans tous leurs monastères, à l’exception d’un seul où je puis dire encore que ce n’est que le petit nombre qui ne marche pas dans la voie du Seigneur. Assurez-les bien que je suis pour elles dans les mêmes sentiments que saint Cyprien lorsqu’il disait aux religieuses de son temps : (Citation latine)

Dites à mon Père Jean d’en faire la traduction en français et de l’écrire dans ce que je laisse de blanc ci-dessus, parce que je n’en ai ni le temps ni la force.

« Maintenant nous nous adressons aux vierges dont le soin nous est d’autant plus précieux que leur dignité est plus sublime. C’est là la fleur de l’arbre mystique de l’Église, en elles, la grâce spirituelle brille avec plus d’honneur et d’éclat, la candeur naturelle est plus agréable, les œuvres de salut et de récompenses plus parfaites et plus incorruptibles. Elles sont cette image de Dieu qui réfléchit la splendeur de sa sainteté, elles sont la plus illustre portion du troupeau de Jésus Christ. La glorieuse fécondité de l’Église, notre sainte mère, se réjouit d’enfanter par elle (ceci pour les mères prieures) et de développer en elles ses rejetons florissants, et plus elle voit les rangs de ses vierges ajouter à leur nombre, plus elle se livre aux transports de sa joie. C’est à elles que nous parlons (ici nous parlons spécialement aux novices) c’est elles que nous exhortons, plutôt avec tendresse qu’avec autorité, ce n’est pas qu’étant les derniers et les plus petits, et que connaissant notre indignité nous voulions donner du poids à quelque réprimande de leurs désordre, mais c’est que, plus inquiets dans notre sollicitude à leur égard, nous redoutons davantage de les voir harcelées par les attaques du diable. »

Mais faites observer à nos chères Soeurs que les louanges qu’on donne à leur état, dont je leur fais l’application bien volontiers, ne seront véritablement méritées que par celles qui ont soin de joindre la pureté du coeur à la pureté du corps, c’est-à-dire qui au renoncement des plaisirs sensuels et des pompes du monde auront soin d’ajouter une soumission parfaite pour leurs supérieurs, parce que le détachement de son propre jugement et l’abandon de sa volonté sont aussi nécessaires à la pureté du coeur, que la chasteté à la pureté du corps.

Quant à nos Frères, je sens en ce moment que mon affection pour eux n’est pas moindre que pour nos chères Soeurs, ils sont même mes fils aînés. Et non seulement je chéris avec la plus tendre affection ceux qui sont demeurés fidèles, et c’est bien le plus grand nombre, mais même les faux frères qui se sont trouvés dans quelques-uns de nos monastères que je ne veux pas nommer, parce que je ne veux pas même m’en souvenir. Dites-leur que je leur pardonne de bon coeur tout le mal qu’ils m’ont fait. Je prie Dieu qu’il leur pardonne celui qu’ils ont fait à sa gloire et j’engage tous nos Frères à leur pardonner celui qu’ils ont fait à tout l’Ordre, mais je crois devoir leur tracer ici ce qui est marqué dans les constitutions auxquelles ils désiraient peut-être être soumis.

(Citation latine)

Traduisez-les en français afin que tous puissent les entendre.

Chapitre 70 - Comment doivent être punis ceux qui sollicitent des lettres contre les statuts de la congrégation ? Quiconque aura la témérité de solliciter sans permission (...) des privilèges, des indulgences, des mandements ou des lettres quelconques contre ou en-dehors des statuts de la congrégation, ou qui aura la hardiesse d’en user, encourra la sentence d’excommunication et la privation de son abbaye et de son office, s’il est en charge. S’il est simple religieux il sera détenu tant que (...). De plus, ceux qui enverront en cour romaine des lettres d’où il pourrait résulter quelque chose de nuisible à la congrégation ou à ses constitutions, seront privés de voix active pendant trois ans, s’ils sont en dignité.

Chapitre 83 - Quelle peine doit-on infliger à ceux qui résistent à l’ordre de leurs supérieurs ? Quoiqu’il soit tout à fait contre nature que l’on prenne les armes contre sa propre mère, cependant, comme il n’est aucune action si détestable dont un homme méchant ne soit capable, on a résolu par le présent décret que quiconque aura commis ce crime abominable (...) sera condamné à la peine portée par les lois contre les conspirateurs.

Cette lettre est demeurée un jour et une nuit sur l’autel du tombeau de saint Benoît, entre ses reliques et celles de sainte Scholastique, ainsi, recevez-la comme venant de leur part.

Je dis mille choses tendres à nos chers Frères convers et donnés que je n’oublie jamais.

Dites à nos chers petits enfants, car s’ils sont sages *talium et regnum coelorum,* combien leur salut m’est à coeur et combien j’étais prêt à faire de choses pour les sauver, j’en ai vu au Mont Cassin qui n’ont que sept ans et qui vont à matines tous les jours.

Je me recommande instamment aux prières de tous et suis, en leur souhaitant toutes les bénédictions possibles, tout à eux pour le temps et pour l’éternité.

Fr. Augustin

Abbé des religieux et religieuses

de Notre-Dame de la Trappe.

N.B. Je vous prie tous en général et chacun en particulier, comme si cette lettre n’était que pour lui, de me pardonner tous mes manquements à leur égard, qui sont partis de mon imperfection, mais non pas de mon indifférence et de mon défaut d’amour pour eux.

Faites des copies bien en règle et bien écrites de cette lettre et envoyez-les dans toutes nos maisons, 1° à Aiguebelle, 2° à Bellefontaine pour les Frères et les Soeurs, 3° à La Meilleray, par Nantes, département de la Loire-Inférieure, 4° à Lyon, et chargez nos Soeurs d’en faire des copies pour Bayeux, pour Montigny, pour l’Angleterre, pour Louvigné-du-Désert, par Fougères, (Ille-et-Vilaine). N’oubliez pas Westmalle, par Anvers et nos Frères qui sont en Alsace, non plus que ceux de Bellevaux par Besançon, mais commencez par Lyon.

P.S. Rome ce 12 novembre 1826 - Mettez à la fin de la lettre : Le grand danger est passé, mais il peut revenir. Ainsi je me recommande encore une fois aux prières de tous, mais bien plus pour le salut de mon âme que pour la santé de mon corps.

Vous devez comprendre que ce sont mes dernières volontés et que ce serait un crime de ne pas les remplir exactement et promptement.

La lettre est adressée au R.P. Jean-Marie, prieur du monastère de la Sainte-Baume (Var).

*Vie du vénérable Abbé dom Augustin de Lestrange, supérieur général des Trappistes*

par un religieux de son Ordre, [R.P. Louis Querbes]

seconde édition Aix, 1834, p.115-123.

1. Archives de l’Archevêché de Québec la cote : AAQ 210 A, Reg des lettres, vol. 2, p. 206-207. [↑](#footnote-ref-1)
2. Lettre de dom Augustin de Lestrange à Mgr Hubert, cote : AAQ, 9 CM Europe, I : 1d. [↑](#footnote-ref-2)
3. *Petit exposé du genre de vie que l’on mène à la Trappe de la Valsainte*. Ce document n’est actuellement plus joint à la lettre que dom Augustin de Lestrange a fait parvenir à l’évêque de Québec, mais il peut être facilement identifié : l’abbé de la Valsainte y ayant fait plusieurs fois allusion dans son courrier. Les Archives de l’Abbaye de la Trappe (France) en possèdent deux éditions différentes. Ce prospectus s’emble avoir été largement diffusé. Les postulants arrivant à la Valsainte en recevaient un, comme le signale Fr. Jérôme de Hédouville dans sa *Relation de* *mon séjour en exil…* L’Harmattan, 2003, p. 31. [↑](#footnote-ref-3)
4. A cette date, Dom Augustin essayait de rassembler toutes les communautés à Lubeck. Une grande partie des moines, moniales, enfants avaient quitté Dantzig par mer fin juillet, au lieu de 6jours de traversée, la tempête les contraignit à 3 semaines de voyage, au milieu de bien des dangers. Un petit nombre, dont l’abbé, avaient fait le voyage par terre. [↑](#footnote-ref-4)